

# MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Nous fournissons des mesures non conformes aux IFRS (soit le bénéfice brut avant amortissement et le BAIIA ajusté) à titre d'information supplémentaire au sujet de notre rendement opérationnel. Le bénéfice brut avant amortissement représente les ventes plus le coût des ventes, excluant l'amortissement. Le BAIIA ajusté représente le bénéfice net (la perte nette) attribuable à la société mère avant intérêts et autres revenus/dépenses, impôts, amortissement, charges de rémunération à base d'actions, frais de restructuration, ajustement de la juste valeur des produits reportés acquis, variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces et gain ou perte de change.

Ces mesures non conformes aux IFRS éliminent l'effet sur nos résultats établis en conformité avec les IFRS d'éléments inclus dans notre état de résultats qui sont non monétaires, les frais de restructuration ou des éléments inclus dans notre état des résultats qui présentent une grande volatilité tel que notre gain ou perte de change. Nous utilisons ces mesures afin d'évaluer notre rendement financier de façon historique et prospective, ainsi que de mesurer notre rendement par rapport à nos concurrents. Ces mesures non conformes aux IFRS sont également les mesures financières utilisées par les analystes financiers afin d'évaluer et de comparer notre rendement avec celui de nos compétiteurs et les joueurs de l'industrie dans notre secteur. Enfin, ces mesures nous aident à planifier et à établir des prévisions quant aux périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. Nous croyons que le fait de fournir cette information aux investisseurs, en complément aux mesures conformes aux IFRS, leur permet de voir la société à travers les yeux de la direction, et de mieux comprendre notre rendement financier passé et futur. Plus important encore, elle permet une comparaison de notre rendement sur une base relativement similaire à d'autres sociétés fermées ou ouvertes dans notre industrie à l'échelle mondiale.

Cette information supplémentaire n'est pas établie en conformité avec les IFRS. Par conséquent, elle n'est pas nécessairement comparable à celle qui est présentée par d'autres sociétés et devrait être considérée comme un supplément d'information, et non un substitut, aux mesures correspondantes établies selon les IFRS.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du BAIIA ajusté et du bénéfice net (perte nette) attribuable à la société mère selon les IFRS, en milliers de dollars US :

|   | Exercice terminé le 31 août |                  |                  |
|---|-----------------------------|------------------|------------------|
|   | 2019                        | 2018             | 2017             |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable à la société mère pour l'exercice selon les IFRS | (2480) \$                   | (11 902) \$      | 851 \$           |
| Ajouter (déduire) :   |                             |                  |                  |
| Amortissement des immobilisations corporelles   | 5 469                       | 5 444            | 3 902            |
| Amortissement des actifs incorporels  | 9 012                       | 10 327           | 3 289            |
| Intérêts et autres (revenus) dépenses   | 718                         | 1 378            | 303              |
| Impôts  | 5 346                       | 5 678            | 6 608            |
| Charges de rémunération à base d'actions  | 1 831                       | 1 748            | 1 414            |
| Frais de restructuration  | 3 305                       | 4 409            | 5 079            |
| Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces               | –                           | (670)            | (383)            |
| Ajustement de la juste valeur des produits reportés acquis                              | 1 435                       | 2 095            | –                |
| (Gain) perte de change  | 949                         | (1 309)          | 978              |
| BAIIA ajusté pour l'exercice <sup>(1)</sup>   | <u>25 585 \$</u>            | <u>17 198 \$</u> | <u>22 041 \$</u> |
| BAIIA ajusté en pourcentage des ventes totales  | <u>8,9 %</u>                | <u>6,4 %</u>     | <u>9,1 %</u>     |

1) Inclut des frais relatifs aux acquisitions de 1,1 million \$ et de 2,2 millions \$ respectivement pour les exercices 2017 et 2018 (zéro en 2019).